



AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS



RAPPORT DE GESTION

**POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE
TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2010**

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Table des matières

Rapport de gestion

Introduction	3
Énoncés prospectifs.....	3
Résultat d'exploitation et point saillant	3
Projet d'exploration:	
Concession Block J Woduna	4
Concession de cuivre Haib	7
Discussion générale sur le modèle d'affaire d'Afri-Can	7
Personne qualifiée	10
Information financière annuelle sélectionnée.....	10
Résumé des résultats trimestriels	11
Performance globale	11
Frais d'exploration et de développement reportés	12
Détail des frais d'exploration et de développement	12
Discussion sur les états consolidés des résultats	12
Ressources financières.....	13
Situation de trésorerie	13
Engagements financiers.....	14
Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale	14
Convergence IFRS.....	14
Principales estimations comptables	14
Instrument financier.....	15
Information sur les financements	15
Information sur les actions, options, bons de souscription en circulation	15
Régime d'options d'achat d'actions.....	16
Opérations entre apparentés	16
Événements subséquents.....	17
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière	17
Facteurs de risque	17

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Introduction

Le rapport de gestion (« RG ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés et les notes afférentes d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can » ou « la Société »), pour la période terminée le 28 février 2010, de même qu'avec le RG inclus dans le rapport annuel de 2009 et les états financiers consolidés vérifiés de la société et les notes qui s'y rattachent de l'exercice terminé le 31 août 2009. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Les états financiers trimestriels au 28 février 2010 ont été dressés par la Direction de la société et n'ont pas été examinés par les vérificateurs.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 25 avril 2010. Des informations additionnelles sur la société sont disponibles sur le site SEDAR (www.sedar.com).

Énoncés prospectifs

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », qui comprennent des opinions et estimés de la Direction. Ces opinions et estimés incluent celles qui sont relatives à des facteurs géologiques et miniers, des prix de commodités et des paramètres de marketing utilisées par la Direction.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

Résultats d'exploitation et point saillant

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité d'un avancement rapide en étude de faisabilité et ultimement au développement de propriétés en production.

- Durant les six premiers mois de l'exercice 2010, la Société a signé une nouvelle entente avec IMDH concernant les termes du programme d'échantillonnage.
- Durant le premier trimestre de 2010, les levés de fonds de la Société ont totalisé 820 301 \$, et cela à la suite de placements privés pour 650 000 \$ et 170 301 \$ pour l'exercice de bons de souscription.
- Durant le deuxième trimestre de 2010, les levés de fonds de la société ont totalisé 1 971 938 \$ à la suite de l'exercice de bons de souscription.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Projets d'exploration

Concession Bloc J Woduna

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («IMDH») pour affréter le vaisseau MV Mare Oceano dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J Woduna en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Le MV Mare Oceano devait compléter le programme en deux phases distinctes. La phase 1 consistait en un levé géophysique et l'extraction d'échantillons par vibro-foreuse. La phase 2 consistait en un programme d'échantillonnage actuel et devait se compléter quand le MV Mare Oceano serait équipé avec des équipements miniers et d'échantillonnage appropriés.

L'entente était conditionnelle à l'approbation des actionnaires parce qu'elle incluait une option de paiement en capital actions qui prévoyait une prime importante (coût + 40%) si IMDH acceptait d'être rémunérée en actions de la Société. Les actionnaires d'Afri-Can ont approuvé cette option de paiement le 23 février 2006 et ce par un vote favorable à 99,8%. (voir la note 15 des états financiers consolidés de l'exercice 2009).

Selon les termes de l'entente de 2006, Afri-Can devait verser des frais de mobilisation et démobilisation, des frais de location journalier et devait couvrir la consommation de pétrole. Le coût du programme complet était estimé à 2,5 millions US \$. Afri-Can devait verser un premier paiement de 300 000 US \$ à la mobilisation du MV Mare Oceano à la 1^{ère} phase du programme et devait payer la consommation de pétrole à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau.

Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme était estimé à 1,8 million \$ US (avant l'addition de la prime de 40%), selon les diverses options de paiement au choix de IMDH et était payable 30 jours après la fin du programme complet.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibraforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats complétés en 2007 auront permis la planification détaillée de la phase d'échantillonnage qui sera conduite en 2010. Le programme consistera en l'extraction d'environ 332 larges échantillons de 5 mètres carrés chacun.

Le coût de la 1^{ère} phase complétée durant l'année financière 2007 a totalisé 963 343 US \$. Ce montant représente 300 000 US \$ versé pour la mobilisation du MV Mare Oceano et 263 343 US \$ versé pour la consommation de pétrole et frais divers encourus durant la 1^{ère} phase du programme. La balance de 400 000 US \$ représente l'estimation de la Direction quant à la somme à être facturée par IMDH, tel que stipulé par l'entente, à la fin du programme complet de délimitation de ressource.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a produit des rapports de progression datés des 27 septembre et 20 novembre 2007 sur les Caractéristiques 8 et 17 qui ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits jusqu'à la terminaison de la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de 2008. Ce rapport permet à la Société et à IMDH de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au début de l'année financière 2008, IMDH a informé la Société qu'elle ne convertirait pas le MV Mare Oceano, tel que stipulé à l'entente originale, parce qu'elle avait acquit le DP Trenchsetter pour le convertir.

La conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour. Le vaisseau a finalement quitté Singapour le 10 février 2009 et est arrivé à Cape Town le 16 mars 2009.

Le vaisseau est demeuré à Cape Town du 16 mars au 27 août 2009 pour l'installation de l'outil d'échantillonnage, de l'usine de récupération de minéraux, pour procéder à des tests des systèmes et pour recevoir la certification nécessaire validant que le système de positionnement dynamique (DP II) fonctionnait dans les paramètres prescrits. (Des photos de l'installation des équipements sont disponibles sur notre site web à : www.afri-can.com).

De septembre 2009 à mars 2010, IMDH a testé l'équipement en eau profonde dans les environs de Walvis Bay et Luderitz en Namibie, pour calibrer les nouveaux équipements d'échantillonnage, de récupération de minéraux ainsi que le système de positionnement dynamique (DP II) pour qu'ils atteignent leur efficacité optimale. IMDH a aussi procédé à l'entraînement du personnel et à un test d'échantillonnage pour s'assurer que tous les systèmes fonctionnent correctement avant de débiter le programme d'échantillonnage sur le Bloc J d'Afri-Can.

Suivant le changement de vaisseau d'échantillonnage du MV Mare Oceano pour le MV DP The Explorer, les paramètres d'échantillonnage de la seconde phase du programme de délimitation de ressources ont été modifiés pour tirer avantage des capacités techniques accrues du vaisseau. Le but du programme demeure la délimitation d'une ressource diamantifère en accord avec l'Instrument National 43-101. Toutefois, les travaux couvriront désormais quatre caractéristiques (gîtes) et seront complétés au plus en trente jours (Pour de plus amples informations, svp vous référer au rapport « Phase 3 sampling report » daté du 19 mars, 2009).

Le 10 décembre 2009, la Société a annoncé la signature d'une nouvelle entente de location avec IMDH. Cette nouvelle entente permet à la Société d'éliminer les coûteuses options de paiement tout en gardant intact tous les avantages de notre association avec IMDH. Cette entente était assujettie à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX.

Le 21 janvier 2010, la Société a annoncé que l'entente du 10 décembre 2009 telle qu'amendée, a été approuvée par la Bourse de Croissance TSXV et est en vigueur.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Les changements importants de la nouvelle entente sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant par la société :
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can ;
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51% ;
 - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- Le coût du programme d'échantillonnage est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.
- En remboursement des frais courus de 420 000 \$ (400 000 US \$) et pour l'acquisition des données géophysiques d'arpentage TOPAS (Topographical Parametric Acoustic System) de IMDH d'un montant de 532 411 \$, soit un montant total de 952 411 \$, la société a émis à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à IMDH d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 0,20 \$ jusqu'au 15 juin 2010.
- De plus, IMDH octroie à la société une option pour la location d'un de ses vaisseaux d'exploration ou de production et ce durant les 365 jours qui suivront la terminaison du présent programme. Le vaisseau sous option sera mis à disposition par le propriétaire et ce conditionnellement à sa disponibilité mais au plus tard 180 jours à la suite de la levée de l'option par la société. Le vaisseau sera sous contrat pour une période et à un coût à être entendu au moment de la signature de l'entente de location du vaisseau sous option. En considération de cette option, la société émettra 2 millions de ses actions ordinaires à IMDH. Les dites actions seront émises et livrées dans les 15 jours de la livraison du vaisseau sous option.

Selon les termes de la nouvelle entente, le programme d'échantillonnage devait commencer au plus tard le 14 février 2010. Malheureusement, les retards dans l'obtention des approbations réglementaires pour la transaction dans les 30 jours prévus à l'origine ont créé des délais supplémentaires pour l'obtention des permis de travail des géologues d'Afri-Can. La société a annoncé le 12 février 2010, que le départ du vaisseau a été retardé jusqu'à l'obtention, par les géologues d'Afri-Can, des permis requis par le ministère concerné de Namibie. Le 12 mars 2010, Afri-Can a finalement reçu avis que tous les permis requis ont été délivrés. Mais, des délais additionnels ont été encourus lorsque IMDH a demandé du temps supplémentaires pour effectuer des travaux de réparation et de maintenance du vaisseau. Une nouvelle date a été fixée, par les deux parties, pour le 29 mars 2010.

Le 25 mars 2010, Afri-Can a été informée par IMDH qu'une déficience avait été identifiée dans le système de compensation ombilicale et le câble ombilical du vaisseau. Cela nécessitait le remplacement du câble et le réglage de la vitesse du système de compensation ombilicale. Par conséquent, les parties ont convenu que le début de l'échantillonnage devait avoir lieu vers le 14 avril 2010.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Concession de cuivre Haib

Entre le 26 mai 2005 et le mois de juillet 2008, Afri-Can et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé des ententes concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib dans le sud de la Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. La signature de cette nouvelle entente d'option a permis à Afri-Can de mettre fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008. En date de la signature de ce rapport, Teck Cominco s'est engagé à poursuivre son programme d'exploration sur le projet de cuivre Haib.

Discussion générale du modèle d'affaire

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

Avant le programme d'exploration complété durant l'année financière 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété au cours de l'année financière 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrée sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km² identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage qui peut être installé sur un vaisseau équipé d'un système "airlift".

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine des années financières 2001 à 2003 d'Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses concurrents. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé la poursuite de son programme d'exploration en 2004. Au cours de l'année financière 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions d'Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en exploration. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a réactivé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année financière 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibro-foreuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique a remis à jour toutes les données et rapports des programmes d'exploration conduits jusqu'au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, daté du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année financière 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

Durant l'année financière 2009, la Société a négocié une nouvelle entente avec IMDH. Depuis l'arrivée du vaisseau à Cape Town, l'équipe technique d'Afri-Can travaille en étroite collaboration avec IMDH pour s'assurer que le programme d'échantillonnage soit conduit selon les plus hauts standards de l'industrie. Le niveau de coopération entre la Société et IMDH est excellent et tous les efforts requis sont mis de l'avant pour assurer l'efficacité du programme.

Durant la période de trois mois terminée le 28 février 2010, la Société a conclu une entente avec IMDH, a solidifié sa situation financière, a acquis d'importantes données géophysiques d'arpentage TOPAS et l'équipe technique a produit un nouveau rapport technique en utilisant ces données géophysiques. Ce rapport indique une augmentation de plus de 50% de la superficie des cibles du programme d'échantillonnage marin. De plus, la Société a éliminé les frais courus de 420 000 \$ (400 000 US \$) et a acquis les données TOPAS ayant un coût de 532 411 \$ par l'octroi de 12,5 millions de bons de souscription à IMDH. Chaque bon de souscription permet à IMDH d'acquérir, jusqu'au 15 juin 2010, une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,20 \$. Enfin, la société a augmenté de 1 971 938 \$ son encaisse lors de l'exercice des bons de souscription.

Le principal avantage pour la Société est qu'une fois opérationnelle, le MV DP The Explorer sera le vaisseau disponible disposant des technologies les plus avancées. La direction est d'avis que le coût de la période d'attente pour ce vaisseau est minime comparativement aux autres alternatives ou aux investissements requis si la Société avait suivi l'approche des autres opérateurs et prodéder à l'achat de son propre vaisseau d'échantillonnage.

Avant 2006, la Société a étudié divers scénarios pour commencer ses programmes d'exploration et les a évalué en tenant compte d'un critère clé dans la mesure du succès de l'exploration marine soit le coût par carats lors de la délimitation d'une ressource inférée. Puisque De Beers Marine est l'unique succès à long terme dans cette industrie jusqu'à maintenant, la Société a choisi d'utiliser les données de De Beers Marine quant à la découverte du gisement Atlantic One comme évaluateur de performance. Il est généralement accepté dans l'industrie marine que les coûts d'exploration pour le développement d'une ressource inférée doit être aux environs de 5 US \$ par carat. Un autre point de référence important est le fait que lors de la découverte du gisement Atlantic One, le prix du diamant marin de Namibie était aux environs de 125 US \$ par carats. La plus récente vente de diamants marins, publiée au mois d'août 2009, était de 218 US \$ par carat.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Avant de débiter la prochaine section, la déclaration suivante est de mise : « Les énoncés de quantités potentielles sont de nature conceptuelle. Il n'y a pas eu suffisamment d'exploration pour définir une ressource minérale et il est incertain que de plus amples travaux d'exploration résulteront en une ressource minérale sur la zone décrite. »

La suite est un extrait du communiqué de presse de la Société publié le 21 avril 2008 :... « La superficie totale des affleurements de base du Miocène et des formations colluviales / terrestres, couvrent approximativement 12,3 kilomètres carrés, soit légèrement plus que l'estimation précédente de 11,5 kilomètres carrés (voir le rapport technique intitulé « Phase 2 Sampling in Feature 8, EPL 2499, Offshore, Republic of Namibia », tel que rapporté dans un communiqué de presse d'Afri-Can daté du 31 janvier, 2007, qui estimait un potentiel minéral variant entre 0,6 millions and 1,6 millions de carats). La teneur moyenne des échantillons de la zone cible était de 0,053 carats par mètres carrés et la moyenne des 20% meilleurs échantillons (utilisé pour compenser la performance inadéquate de l'outil d'échantillonnage) était de 0,146 carats par mètres carrés. En appliquant ces données pour la zone cible totale, il est estimé que le potentiel minéral varie de 0,7 millions à 1,8 millions de carats ».

En utilisant comme guide le potentiel de ressource minérale publié le 21 avril 2008, le tableau suivant présente une revue des investissements de la Société versus le but d'investir 5 US \$ par carat pour la délimitation d'une ressource inférée.

Tableau 1 : Investissements en \$ CAD pour délimiter une ressource sur le Bloc J	
Coût d'investissement au 28 février 2010	7 106 744 \$
Coûts projetés / 2 ^e phase d'échantillonnage	1 800 000 \$
Coût total / délimitation d'une ressource sur le Bloc J	8 906 744 \$

Tableau 2 : ressource potentielle du Bloc J						
Caractéristique	Superficie		Teneur en ct par km ²		Carats	
			Résultats	Meilleurs 20%*	Résultats	Meilleurs 20%
Terrestrial Colluvial & Miocene Basal Unit	12,3 km ²	30%	0.057	0.146	700 000	1 800 000
Last Transgressive Sequence	15,5 km ²	37%	Prouvé diamantifère mais le potentiel n'a pas été évalué à ce jour puisque l'échantillonnage n'était pas adéquat			
Newly Identified Terrestrial Colluvial Areas	8,8 km ²	21%	Récemment Identifié, rapport du 20 janvier 2010. Potentiellement diamantifère mais pas encore échantillonné			
Additional Miocene Basal Unit	5,1 km ²	12%	Révision des cibles, rapport du 20 janvier 2010. Prouvé diamantifère mais le potentiel ne peut encore être déterminé parce qu'il n'y a pas eu suffisamment d'échantillons			
Total	41,7 km²				700 000	1 800 000
* La moyenne des 20% meilleurs échantillons a été utilisée pour compenser la performance inadéquate de l'outil d'échantillonnage.						

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Table 3: Modèle de coût d'investissement à ce jour en \$ CAD		
	Résultats	Meilleurs 20%
Coût d'investissement du Bloc J, au 28 février 2010	10,15 \$	3,95 \$
Coûts projetés de la prochaine phase d'échantillonnage	2,57 \$	1,00 \$
Coût total projeté de la délimitation de ressource du Bloc J	12,72 \$	4,95 \$

La conclusion à tirer de ces tableaux est que la Société se situe dans la performance ciblée d'investir 5,00 US \$ par carat pour délimiter une ressource diamantifère inférée puisque la surface où les carats ont été calculés selon le règlement 43-101 représente seulement 30% de la surface totale diamantifère de la concession.

De plus, ces chiffres valident que sans l'entente avec IMDH, l'objectif aurait été difficile à atteindre si la Société avait dû investir elle-même pour un vaisseau avec des capacités similaires au MV DP The Explorer.

Personne qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP") est la Personne Qualifiée désignée selon les termes de la norme 43-101 qui est responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

Information financière annuelle sélectionnée

Le tableau suivant présente l'information financière semi-annuelle choisie pour les années fiscales 2010, 2009 et 2008.

Pour la période de six mois terminée le	28 février 2010	28 février 2009	28 février 2008
	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	620 201	493 627	641 592
Perte avant radiations	333 437	563 309	567 362
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0,000	0,000	0,000
Perte nette	333 437	563 309	567 362
Perte nette et perte nette diluée par action	0,000	0,000	0,000
Actif à court terme	2 145 368	241 332	1 235 773
Actif total	9 594 708	7 109 728	7 569 768
Passif à court terme	29 426	614 778	465 077
Sommes à payer aux administrateurs	390 866	418 050	390 357
Avoir des actionnaires	9 174 416	6 076 900	6 714 334

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant :	Exercice 2010		Exercice 2009				Exercice 2008	
	28 février 2010	30 novembre 2009	31 août 2009	31 mai 2009	28 février 2009	30 novembre 2008	31 août 2008	31 mai 2008
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	375 972	244 229	262 953	363 345	229 474	264 153	307 794	393 586
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	12 381	212 456	250 148	202 177	234 201	329 108	200 978	297 826
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte nette	111 981	221 456	265 547	294 405	234 201	329 108	340 972	387 428
Perte nette et perte nette diluée par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif à court terme	2 145 368	575 358	50 891	418 396	241 332	152 505	391 827	909 705
Actif total	9 594 708	7 735 023	7 116 290	7 375 446	7 109 728	6 901 077	7 084 557	7 396 087
Passif à court terme	29 426	491 348	480 570	500 300	614 778	578 946	484 791	430 827
Montant dû aux administrateurs	390 866	390 866	390 866	423 710	418 050	381 408	368 985	393 507
Avoir des actionnaires	9 174 416	6 852 809	6 244 854	6 451 436	6 076 900	5 940 723	6 230 781	6 571 753

Performance globale

Pour le deuxième trimestre de 2010, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et rémunération à base d'actions se chiffrent à 375 972 \$ et 12 381 \$ respectivement, tandis qu'au cours des sept derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 295 077 \$ et 246 670 \$. La perte avant radiations et rémunération à base d'actions a été affectée par le gain sur règlement des frais courus de 253 000 \$. L'exclusion de ce gain aurait donné lieu à une perte de 265 381 \$.

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant ce trimestre et le trimestre précédant, la société a augmenté son niveau d'activité opérationnelles; 2) Les charges relatives à la rémunération à base d'actions représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et à la note 7 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, les frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action d'un montant de 276 372 ce trimestre et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 \$ et 285 000 \$ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, approximativement 100 000 \$ représente les honoraires aux membres de la direction et les honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Frais d'exploration et de développement reportés

Au cours des premiers six mois de l'exercice 2010, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 385 547 \$ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 121 384 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

Détail des frais d'exploration et de développement

	Période de six mois terminée le 28 février	
	2010	2009
Frais d'exploration et de développement :	\$	\$
Projets marins:		
Données géophysique d'arpentage	208 000	-
Gestion de projet	-	47 909
Géologue	141 885	68 019
Rémunération à base d'actions	28 350	4 809
Frais de déplacement et autres	7 312	647
Projet terrestre de métaux primaires (Haib):		
Géologue	-	-
Frais de laboratoires	-	-
Autres	-	-
Augmentation durant la période	385 547	121 384
Solde au début de la période	6 082 854	5 698 939
Solde à la fin de la période	6 468 401	5 877 725

Discussion sur les états consolidés des résultats

Durant le deuxième trimestre de 2010, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 122 220 \$ (ou 52 %) par rapport à la même période de l'année dernière (111 981 \$ contre 234 201 \$), les frais généraux ont augmenté de 146 498 \$ (ou 64 %) (375 972 \$ contre 229 474 \$).

La rémunération à base d'action a augmenté de 99 600 \$ au cours de ce trimestre par rapport à la même période de l'année dernière (99 600 \$ contre 0 \$) et cette dépense est un facteur majeur à l'augmentation des frais généraux et administratifs de 146 498 \$ (ou 63 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier. La balance de 49 898 \$ de l'augmentation des frais généraux et administratifs est répartie de façon presque uniformément sur ces comptes : 15 334 \$ (ou 147%) en frais de déplacement (25 736 \$ versus 10 402 \$), 25 843 \$ (ou 50%) en honoraires professionnels (77 374 \$ contre 51 531 \$), 14 219 \$ (ou 99%) en frais d'information aux actionnaires et droits d'inscription (28 587 \$ contre 14 368 \$) et 6 985 \$ (ou 18%) en relations publiques (45 357 \$ contre 38 372 \$).

La variation de 268 718 \$ en autres dépenses de la Société est composée d'un gain sur règlement des frais courus de 253 000 \$ au cours de ce trimestre, d'une augmentation des gains sur change de 13 228 \$, d'une diminution des revenus d'investissement de 26 \$ et d'une augmentation des frais d'administration recouvrés de 2 516 \$.

Le règlement des frais courus de 420 000 \$ par l'octroi des bons de souscription à IMDH a donné lieu au gain sur règlement des frais courus de 253 000 \$.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Ressources financières

Au 28 février 2010, le fonds de roulement de la Société était de 2 115 942 \$ (versus un déficit de 429 679 \$ au 31 août 2009). Les actifs à court terme de la Société de 2 145 368 \$ au 28 février 2010 (50 891 \$ au 31 août 2009) comprennent les éléments suivants : trésorerie, 2 111 625 \$ (30 065 \$ au 31 août 2009); sommes à recevoir, 22 464 \$ (16 446 \$ au 31 août 2009) et frais payés d'avance, 11 279 \$ (4 380 \$ au 31 août 2009).

Les passifs à court terme de 29 426 \$ au 28 février 2010 (480 570 \$ au 31 août 2009) comprennent les éléments suivants : comptes généraux à payer de 29 426 \$ (43 770 \$ au 31 août 2009), et frais courus à payer de Nil \$ (436 800 \$ au 31 août 2009).

Situation de trésorerie

Au cours du deuxième trimestre 2010, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 170 000 \$ par trimestre. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2009 se chiffraient aux environs de 150 000 \$ par trimestre. Pour le reste des trimestres de l'exercice 2010, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can devraient se chiffrer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être courus et versés plus tard ou réduits si la situation financière de la Société le commandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Au cours de la période de six mois terminé le 28 février 2010, la Société a investi approximativement 385 547 \$ pour financer ses activités d'explorations marine. Ce montant inclus 208 000 \$ pour l'acquisition des données géophysiques d'arpentage TOPAS payée par l'octroi de bons de souscription.. Excluant cette acquisition, le montant d'investissement est inchangé de la moyenne trimestrielle de 90 000 \$ de l'exercice 2009. La Société envisage que les fonds requis en 2010 pour financer ses activités d'explorations marines (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement de 90 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de ce qui précède, pour l'année financière 2010, le fonds requis pour maintenir les opérations de la Société sont approximativement de 240 000 \$ à 290 000 \$ par trimestre.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, elle ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

La situation financière actuelle de la Société est suffisante pour maintenir les opérations de la Société au cours des prochains trimestres. De plus, la direction est d'avis, que s'il ne survient pas d'événements négatifs importants sur les marchés financiers, la Société sera en mesure de compléter les placements et financements nécessaires (si requis) permettant de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois

En conclusion, les états financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années au minimum ou jusqu'à ce que Teck Cominco ait engagé des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernants la nouvelle entente avec IMDH, le coût du programme d'échantillonnage, incluant le coût relatif à la consommation de pétrole de 300 000 US \$, demeure inchangé et ce coût est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme. La Société va payer les coûts du programme d'échantillonnage de ses capitaux propres.

Il existe plusieurs exemples historiques bien documentés qui démontrent, que lors de la phase d'échantillonnage en vrac d'un programme d'échantillonnage quantitatif, une certaine quantité de diamants peut être récupérée. Ces diamants étant la propriété exclusive de la Société peuvent être vendus et ainsi permettre de couvrir une partie des coûts du programme d'échantillonnage.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

Ayant prise d'effet le 1er septembre 2009, conformément aux dispositions transitoires, la Société a adopté de nouvelles normes comptables publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »):

Instruments financiers: en juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ». Cette modification établit des normes supplémentaires de présentation, particulièrement sur le classement selon les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers (trois niveaux de hiérarchie) et sur le risque de liquidité auquel la société est exposée. Les modifications de ce chapitre s'appliquent pour les états financiers des fins d'années se terminant après septembre 2009. Les exigences en matière d'information à fournir relative à ce chapitre figurent à la note 10 et n'ont pas d'impact sur les résultats de la Société.

Convergence IFRS

Pas de nouveau développement à divulguer pour le premier trimestre de 2010.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et les montants reliés de revenus et de dépenses. Les principales estimations incluent la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, la valeur des frais courus en ce qui concerne les opérations marine de la Société, l'évaluation des passifs environnementaux, l'évaluation de la rémunération à base d'actions et de bons de souscription et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

La note 3, afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2009, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirés. Les principales estimations mentionnées ici haut comporte un degré considérable de jugement et sont ou peuvent être affectées par des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle de la direction. Les principales conventions comptables faisant appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables sont décrites en détail dans le rapport de gestion de l'exercice 2009.

Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, et des comptes à payer. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financer le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 28 février 2010, les liquidités de la Société en dollars canadiens et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namubiens, étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer sont classés comme autres passifs financiers.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

Information sur les financements

Au cours du premier trimestre 2010, la Société a complété un placement privé totalisant 650 000 \$ résultant en l'émission de 4 062 500 nouvelles actions ordinaires, 2 031 250 bons de souscription et 27 000 bons de courtier. Finalement, 1 135 340 bons de souscriptions furent exercés pour un total en encaisse de 170 301 \$.

Au cours du deuxième trimestre 2010, 13 146 250 bons de souscriptions furent exercés pour un total en encaisse de 1 971 938 \$.

Au 28 février 2010 Afri-Can comptait 176 812 484 (158 468 394 au 31 août 2009) actions émises et en circulation avec une valeur comptable de 41 247 178 \$ (ou de 0,233 \$ par action de valeur comptable), 19 942 625 bons de souscription (19 940 150 au 31 août 2009) et 9 130 000 options (8 035 000 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 205 885 109.

Information sur les actions, option et bons de souscription en circulation

(Au 25 avril 2010)

	Nombre
Actions ordinaires	177 887 484
Bons de souscription (Note 1)	19 942 625
Options	10 815 000
Total sur une base pleinement diluée	208 645 109

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'option d'achat d'actions vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants ainsi qu'aux fournisseurs de services qui seront motivés par le succès de la Société ainsi qu'à promouvoir la propriété d'actions ordinaires de la Société par ces personnes. Il n'y a pas d'objectif de performance lié au régime ni de lien avec l'atténuation des risques auxquels l'entité fait face.

Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour les six premiers mois de 2010, un montant de 14 150 \$ (33 957 \$ au cours de la même période de 2009) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et un montant de 25 250 \$ (NIL \$ au cours de la même période de 2009) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Pour les six premiers mois de 2010, des frais administratifs pour un montant de 65 000 \$ (65 000 \$ \$ au cours de la même période de 2009) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Pour les six premiers mois de 2010, 13 985 \$ de dépenses (10 201 \$ \$ au cours de la même période de 2009) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par un dirigeant et administrateurs de la société.

Pour les six premiers mois de 2010, 37 500 \$ (37 500 \$ \$ au cours de la même période de 2009) en honoraires professionnels a été versés à une société administrée par le Président du conseil dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, un montant de 11 500 \$ (11 500 \$ au cours de la même période de 2009) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dus aux administrateurs ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Au 28 février 2010, le total de 390 866 \$ dû aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur (390 866 \$ au 31 août 2009) se composent de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Evènements subséquents

Options d'achat d'actions :

Le 11 mars 2010, la société a attribué 1 325 000 options d'achat d'actions à des non-salariés. Ces options sont exerçable immédiatement, à un prix d'exercice de 0,25 \$ et expirent le 11 mars 2013.

Le 19 mars 2010, la société a émis 1 075 000 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,16 \$.

Activités marines :

La société a débuté le programme d'échantillonnage sur le Bloc J en Namibie le 25 avril 2010. Le but du programme de géophysique et d'échantillonnage est de délimiter une ressource diamantifère sur la concession marine Bloc J en Namibie et ce en accord avec le Règlement 43-101.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les états financiers intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

Facteurs de risque

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

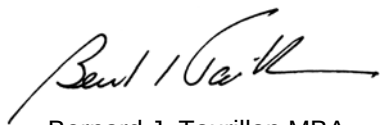
Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre se terminant le 28 février 2010

Un certain nombre de facteurs déterminent la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaires moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesuré avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donné quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 25 avril 2010